

Baccalauréat en droit

FACULTÉ DE DROIT

Sommaire et particularités

NUMÉRO 1-325-1-0

CYCLE 1^{er} cycle








TITRE OFFICIEL Baccalauréat en droit (LL. B.)

TYPE Baccalauréat en droit (LL. B.)

CRÉDITS 101 crédits

DURÉE 3 ans

COTE R DU DERNIER ADMIS EN 2022 31.30

-  Admission à l'automne
-  Capacité d'accueil limitée
-  Temps plein
-  Offert au campus de Montréal
-  Stages facultatifs
-  Possibilité de séjour d'études à l'international
-  Cheminement Honor

Nouveauté - à compter de l'automne 2023

Ajout de catégories d'admission

Des places pourront être attribuées aux candidats des communautés noires et communautés autochtones.

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Info Droit 514-343-6124

info-droit@umontreal.ca

Voir la description du programme d'études

<https://droit.umontreal.ca/programmes-cliniques-et-stages/baccalaureat-en-droit/>

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission

<https://admission.umontreal.ca/nous-joindre/demande-dinformation/>

Présentation

Objectifs

Le programme de baccalauréat vise à procurer une formation fondamentale en droit. Il vise également à offrir une formation ouverte et flexible préparatoire à des études supérieures et à d'autres études spécialisées tout en s'appliquant dans plusieurs situations professionnelles diversifiées tant au niveau local qu'à l'international. À la fin de cette formation, les étudiants finissants pourront agir comme juristes dans différentes sphères de la société et dans toutes sortes de situations professionnelles nécessitant des compétences et connaissances en droit.

À la fin du programme, l'étudiant pourra :

- Maîtriser les éléments fondamentaux du droit
- Analyser des situations juridiques
- Proposer des solutions juridiques
- Communiquer en droit
- Établir des rapports entre le droit et la société
- Mettre en œuvre une démarche éthique et réflexive.

Forces

- La plus importante faculté au Québec et au Canada au regard de plusieurs caractéristiques comme le nombre de ses professeurs, de ses étudiants et de ses programmes.
- Une soixantaine de professeurs de carrière dispensant, avec l'appui de plusieurs praticiens du droit, des enseignements à environ 1 300 étudiants inscrits aux trois cycles d'études universitaires, dont près du tiers aux études supérieures.
- Une formation juridique complète et variée donnant ouverture à la pratique du droit de même qu'aux carrières pour lesquelles la connaissance du droit constitue un atout majeur.
- Un milieu d'enseignement et de recherche plus que centenaire qui, au fil des années, a contribué de façon significative à l'évolution du droit et à sa reconnaissance comme discipline universitaire.
- Un pavillon autonome dans lequel logent une bibliothèque complète et un laboratoire informatique.
- Des priorités orientées sur les défis posés aux juristes de l'avenir.

Perspectives d'avenir

La formation que vous obtiendrez lors de vos études en droit vous permettra de pratiquer à titre d'avocat ou de notaire. L'avocat et le notaire ont plusieurs points en commun. Tous deux sont des conseillers juridiques. Toutefois, le fondement même des deux professions est différent. Alors que l'avocat évolue constamment dans un système d'adversité où l'intérêt de son propre client est la pierre angulaire de son gagne-pain, le notaire est pour sa part animé par un devoir d'information et d'impartialité consacré par les règles de déontologie de la profession.

De fait, que vous choisissiez la profession d'avocat ou de notaire, les possibilités de carrière dans le domaine juridique sont multiples. *Le droit mène à tout*. Au-delà des cabinets d'avocats, des études notariales, des contentieux en entreprises, des organismes gouvernementaux, de la magistrature, de la carrière universitaire, vous pouvez œuvrer dans des environnements diversifiés, dont les suivants :

- municipalités
- organismes voués à l'intérêt public
- organismes de coopération internationale
- organismes internationaux
- tribunaux internationaux
- cabinets de traduction juridique
- associations professionnelles
- organismes à but non lucratif
- syndicats de travailleurs
- maisons d'édition juridique

Par ailleurs, vous pouvez également vous diriger vers des emplois qui sont moins reliés au droit, mais où cette formation demeure pertinente, notamment :

- agent sportif
- agent d'immeuble
- promoteur
- journaliste
- banquier

- professionnel en relations publiques
- agent des ressources humaines
- administrateur
- gestionnaire
- médiateur
- arbitre.

Exemples de professions possibles

On retrouve des diplômés de cette discipline au sein des professions suivantes. Il est toutefois important de noter que la plupart des professions requièrent minimalement un baccalauréat et souvent un niveau supérieur d'études universitaires. Informez-vous!

- **AGENT(E) DU SERVICE EXTÉRIEUR DIPLOMATIQUE**
- **AVOCAT(E)**
- **AVOCAT(E) DE LA COURONNE**
- **CONSEILLER(-ÈRE) JURIDIQUE**
- **CORONER**
- **JUGE**
- **NOTAIRE**
- **PROTONOTAIRE**
- **MÉDIATEUR(-TRICE)**
- **LÉGISTE**

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit

- attester d'une des formations indiquées ci-dessous
 - Soit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC
 - Soit avoir complété le certificat en droit général décerné par la Faculté de l'éducation permanente.
 - Soit avoir réussi 48 crédits universitaires.

et

- pour les candidats souhaitant être évalués dans la catégorie des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :
 - remplir le formulaire d'autodéclaration (voir la rubrique **Remarques**)
 - fournir les documents permettant de valider le statut (voir la rubrique **Remarques**)
 - sur invitation, se présenter à une entrevue (voir la rubrique **Remarques**)

et

- pour les candidats souhaitant être évalués dans la catégorie des communautés noires :
 - remplir le formulaire d'autodéclaration (voir la rubrique **Remarques**)
 - avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission
 - sur invitation, se présenter à une entrevue (voir la rubrique **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum C1 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF ou 785/990 au TFI au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.
 - Consultez les dates limites de téléversement de l'attestation de résultat à un test de français pour une demande d'admission.
 - Consultez la liste détaillée des tests et diplômes acceptés.

NB. – À compter de l'admission au trimestre d'hiver 2023, le TFI n'est plus accepté pour satisfaire à l'exigence de français à l'admission. Exceptionnellement, et ce, afin de permettre une transition, les résultats de TFI déposés seront pris en compte aux conditions décrites sur la page Prévoir les entrevues et les tests.

- soit avoir déposé une preuve de maîtrise du français reconnue par l'Université (voir le formulaire).
- ● Consultez les dates limites d'obtention de la dispense.

Mise à niveau obligatoire en français écrit dans certains programmes : il est possible qu'après son admission, une personne doive se soumettre à une évaluation en français écrit, puis réussir des cours de mise à niveau. Pour savoir si cette mesure s'applique, consulter le Règlement propre à ce programme d'études; si l'article 6.6 n'y figure pas, c'est que le programme n'implique pas de mise à niveau obligatoire en français. Pour en savoir plus sur l'évaluation obligatoire en français écrit, consulter le site du Bureau du français dans les études.

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 48 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
- Candidat admissible en deuxième ou en troisième année du programme:
 - toute personne promue, ou en voie de l'être, en deuxième ou en troisième année d'un programme de premier cycle offert par une autre faculté de droit du Québec ou par la Faculté de droit (section droit civil) de l'Université d'Ottawa;
 - toute personne ayant complété le certificat en droit, orientation droit général de l'Université de Montréal (30 crédits) ou en voie de le compléter. De plus, **au dépôt de la demande d'admission**, le candidat devra avoir complété un total de 21 crédits de niveau 1000 et, au 1^{er} juin, 27 crédits dont 24 crédits de niveau 1000, étant entendu qu'il aura complété le certificat au 15 septembre.
- Candidat des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :
 - Membre des Premières Nations :
 - Être une personne membre des Premières Nations inscrite au sens de la Loi sur les Indiens (LRC, c I-5) ou être en mesure de confirmer votre statut de membre des Premières Nations au Canada.
 - Être une personne qui n'a pas officiellement son statut de membre des Premières Nations au Canada, mais qui est reconnue par sa communauté (Conseil de bande).
 - Bénéficiaire Inuit : Être une personne Inuit inscrite auprès d'un des quatre registraires de bénéficiaires suivants : Registre des bénéficiaires inuits du Nunavik, Registraire du gouvernement du Nunatsiavut, Registraire de la Nunavut Tunngavik Inc, Registraire de la Inuvialuit Regional Corporation.
 - Membre de la Nation Métis : Être une personne inscrite à l'un des registres des Métis reconnus par le Ralliement national des Métis : Nation métisse de la Colombie-Britannique, Nation métisse de l'Alberta, Nation métisse de la Saskatchewan, Fédération des Métis du Manitoba et Nation métisse de l'Ontario.
- Candidat des communautés noires : Toute personne appartenant à une ou des communautés noires ou d'appartenance multiraciale (le candidat a un parent appartenant à une ou des communautés noires et s'identifie comme issu des communautés noires).

Statistiques d'admission au programme

COLLÉGIENS (QUÉBEC)

DEMANDES	1068
OFFRES	470
PLACES	178
COTE R	31,303

AUTRES CANDIDATURES

DEMANDES	1330
OFFRES	407
PLACES	222

La cote R est celle du dernier candidat admis en date du 31 juillet 2022 et est donnée à titre indicatif. Le fait d'avoir une cote égale à celle du dernier admis de l'année précédente ne garantit pas l'admission l'année suivante.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
 - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
 - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
 - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.
- Pour les candidats admissibles en deuxième ou en troisième année du programme
 - Un nombre de places est déterminé par la Faculté.
 - Une liste d'excellence spécifique est établie en tenant compte de l'excellence du dossier scolaire.
- Pour les candidats des communautés noires et des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada
 - Des places peuvent être attribuées à ces candidats selon la qualité des dossiers.
 - Une première sélection servant à convoquer les candidats à une entrevue (voir la rubrique **Remarques**) est faite selon l'excellence du dossier scolaire.
 - Aux fins de la sélection finale des candidats, une liste d'excellence est établie en fonction des scores aux entrevues (voir la rubrique **Remarques**).

Remarques

- **Formulaire d'autodéclaration pour les candidats des communautés noires et des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada** : Le formulaire sera disponible dans le Centre étudiant après le dépôt de la demande d'admission et devra être rempli et téléversé au plus tard 10 jours après ce dépôt. Pour en savoir plus, veuillez consulter les pages dédiées aux communautés noires et communautés autochtones.
- **Documents permettant de valider le statut des candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada** : Veuillez consulter la page dédiée aux candidats des communautés autochtones.
- **Entrevue** :
 - L'entrevue a pour but de confirmer la motivation et l'intérêt du candidat envers ce programme et la profession.
 - Aucune préparation spécifique n'est requise. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
 - Les candidats sélectionnés sont convoqués, par courriel, par la Faculté de droit.
 - L'entrevue est faite en français et se déroule en mode virtuel.
 - L'entrevue peut être éliminatoire.

Cheminements d'études possibles

Certains de nos diplômés de ce programme d'études ont poursuivi leurs études dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Droit	Maîtrise	45 crédits	2-325-1-0	Jour
Droit des affaires	Diplôme d'études supérieures spécialisées	30 crédits	2-327-1-0	Jour
Droit international - avec mémoire	Maîtrise	45 crédits	2-326-1-0	Jour Soir
Droit international - avec travail dirigé	Maîtrise	45 crédits	2-326-1-2	Jour
Droit notarial	Maîtrise	54 crédits	2-330-1-1	Jour
Droit, option common law comparée	Maîtrise	45 crédits	2-328-1-2	Jour
Droit, option droit privé comparé	Maîtrise	45 crédits	2-325-1-7	Jour

ATTENTION : La réussite de ce programme ne constitue pas une garantie d'admission au(x) programme(s) ci-dessus. Consultez la page descriptive du programme d'études qui vous intéresse pour connaître les critères d'admissibilité.

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

■ Automne 2023 (à compter du 15 août 2022)

- Candidats avec uniquement des études collégiales au Québec : **1^{er} mars 2023** ?
- Candidats inscrits (ou ayant été inscrits) dans une université : **1^{er} février 2023** ?
- Candidats avec des études hors Québec : **1^{er} février 2023** ?

Structure du programme (1-325-1-0)

Version 11 (A22)

Le baccalauréat comporte 101 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 70

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 68 crédits obligatoires, de 30 à 33 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

En 1^{re} année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 70A et aux cours DRT1911 et DRT1912 du bloc C à moins qu'il ne bénéficie d'une reconnaissance de crédits auquel cas il doit s'assurer d'avoir complété tous les cours du bloc ou des cours équivalents au terme de sa 1^{re} année d'inscription dans le programme.

Une combinaison de crédits choisis dans plusieurs blocs à option est recommandée.

Bloc 70A Éléments fondamentaux

Obligatoire - 31 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
DRT 1001	Introduction au droit	2.0J	DRT 1224	Personnes physiques et famille	3.0J
DRT 1010	Fondements du droit	3.0J	DRT 1225	Biens	3.0J
DRT 1011	Droit des premiers peuples	2.0J	DRT 1501	Droit constitutionnel 1	3.0J
DRT 1221	Obligations 1	3.0J	DRT 1502	Droit constitutionnel 2	3.0J
DRT 1222	Obligations 2	3.0J	DRT 1505	Droit pénal 1	3.0J
DRT 1223	Obligations 3	3.0J			

Bloc 70B Approfondissement

Obligatoire - 26 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
DRT 2002	Interprétation des lois et raisonnement juridique	3.0	DRT 2400	Droit de l'entreprise	3.0
DRT 2022	Théories du droit	2.0	DRT 2402	Droit des sociétés par action	3.0J
DRT 2100	Droit international public général	3.0J	DRT 2501	Droit administratif général	3.0J
DRT 2233	Résolution des différends	3.0	DRT 2505	Droit pénal 2	3.0J
DRT 2234	Raisonnement probatoire et moyens de preuve	3.0			

Bloc 70C Compétences transversales

Obligatoire - 11 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
DRT 1911	Recherche et analyse juridique en droit privé	2.0	DRT 2924	Interdisciplinarité et interculturalité	2.0
DRT 1912	Recherche et analyse juridique en droit public	2.0	DRT 3935	Dissertation juridique	2.0
DRT 2923	Solutions juridiques, rédaction et éthique	3.0			

Bloc 70D Systèmes juridiques et fondements théoriques

Option - Maximum 24 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
DRT 3001	Introduction au droit comparé	3.0J	DRT 3011	Droit des autochtones	3.0
DRT 3002	Droit constitutionnel comparé	3.0	DRT 3013	Droit de l'Union européenne	3.0J
DRT 3003	Éléments de common law	3.0J	DRT 3015	Traditions juridiques autochtones	3.0J
DRT 3005	Sociologie du droit	3.0J	DRT 3016	Éthique et droit de l'animal	3.0J
DRT 3006	Théories avancées du droit	3.0	DRT 3021	Droit comparé avancé 1	3.0
DRT 3007	Philosophie du droit	3.0	DRT 3022	Droit comparé avancé 2	3.0
DRT 3008	Théorie économique du droit	3.0J	DRT 3031	Système juridique chinois	3.0

Bloc 70E Droit international

Option - Maximum 24 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
DRT 3103	Droit international des droits de la personne	3.0J	DRT 3110	Droit international du travail	3.0
DRT 3104	Droit international privé	3.0J	DRT 3111	Droit international et peuples autochtones	3.0
DRT 3105	Droit des relations économiques internat	3.0J	DRT 3112	Féminismes, femmes et droit international	3.0
DRT 3106	Droit transactions commerciales internat	3.0J	DRT 3121	Droit international avancé 1	3.0
DRT 3107	Droit international de la mer	3.0J S	DRT 3124	Droit international avancé 4	3.0
DRT 3108	Droit international de l'environnement	3.0J	DRT 3131	Aspects internationaux du droit chinois	3.0
DRT 3109	Droit international des conflits	3.0J			

Bloc 70F Droit civil

Option - Maximum 30 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
DRT 3201	Assurances	3.0J	DRT 3209	Droit des personnes physiques	3.0J
DRT 3202	Vente, louage et mandat	3.0J	DRT 3210	Responsabilité civile des professionnels	3.0J
DRT 3203	Régimes matrimoniaux	3.0J S	DRT 3221	Droit civil avancé 1	3.0J
DRT 3204	Successions	3.0J	DRT 3222	Droit civil avancé 2	3.0
DRT 3205	Sûretés	3.0J	DRT 3231	Droit judiciaire privé avancé	3.0
DRT 3206	Modes alternatifs de résolution des conflits	3.0J			

Bloc 70G Droit des affaires

Option - Maximum 27 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
DRT 3401	Faillite et insolvabilité	3.0S	DRT 3407	Droit des valeurs mobilières	3.0J
DRT 3402	Contrats et usages commerciaux	3.0J	DRT 3408	Propriété intellectuelle: brevets et marques	3.0J
DRT 3404	Droit bancaire	3.0J	DRT 3421	Droit des affaires avancé 1	3.0
DRT 3406	Propriété intellectuelle	3.0J	DRT 3422	Droit des affaires avancé 2	3.0

Bloc 70H Droit public et droit pénal

Option - Maximum 30 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
DRT 3501	Droit municipal	3.0J	DRT 3508	Droit de l'immigration et des réfugiés	3.0S
DRT 3502	Partage des compétences législatives	3.0J	DRT 3509	Droits des victimes d'actes criminels	3.0J
DRT 3503	Libertés publiques	3.0J	DRT 3521	Droit public avancé 1	3.0J
DRT 3505	Preuve et procédure pénales	3.0J	DRT 3522	Droit public avancé 2	3.0J
DRT 3506	Pénologie	3.0J			

Bloc 70I Droit du travail et droit social

Option - Maximum 18 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
DRT 3600	Introduction au droit du travail	3.0J
DRT 3603	Rapports collectifs de travail	3.0J

Bloc 70J Droit fiscal

Option - Maximum 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
DRT 3701	Fondements du régime fiscal	3.0J
DRT 3702	Régime fiscal de l'entreprise	3.0J S
DRT 3703	Planification fiscale	3.0S

Bloc 70K Formation pratique

Option - 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
DRT 3910	Séminaire de recherche et rédaction	3.0S	DRT 3916	Stage de recherche 1	3.0S
DRT 3911	Séminaire de gestion de cas pratiques	3.0S	DRT 3918	Techniques de procès en droit	3.0S
DRT 3912	Séminaire : modes alternatifs solution de conflits	3.0S	DRT 3940	Concours interne techniques de plaidoirie	3.0S
DRT 3913	Tribunal-école	3.0S	DRT 3941	Stage 1 en milieu communautaire	3.0
DRT 3914	Clinique juridique	3.0J S	DRT 3999	Activité d'intégration	3.0
DRT 3915	Concours interne de plaidoiries	3.0S			

Bloc 70L Formation pratique complémentaire

Option - Maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
DRT 3910	Séminaire de recherche et rédaction	3.0S	DRT 3941	Stage 1 en milieu communautaire	3.0
DRT 3911	Séminaire de gestion de cas pratiques	3.0S	DRT 3947	Assistanat de recherche 1	3.0
DRT 3912	Séminaire : modes alternatifs solution de conflits	3.0S	DRT 3948	Assistanat de recherche 2	3.0J
DRT 3913	Tribunal-école	3.0S	DRT 3951	Activité pratique complémentaire 1	3.0J
DRT 3914	Clinique juridique	3.0J S	DRT 3965	Concours externe de plaidoiries	3.0S
DRT 3915	Concours interne de plaidoiries	3.0S	DRT 3966	Stage de recherche 2	3.0
DRT 3916	Stage de recherche 1	3.0S	DRT 3990	Concours externe techniques de plaidoirie	3.0S
DRT 3918	Techniques de procès en droit	3.0S	DRT 3991	Stage 2 en milieu communautaire	3.0
DRT 3940	Concours interne techniques de plaidoirie	3.0S	DRT 3999	Activité d'intégration	3.0

Bloc 70M Cours thématiques

Option - Maximum 27 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
DRT 3803	Droit de l'enfant	3.0J	DRT 3810	Droit de la santé	3.0J
DRT 3805	Droit de l'information et de la communication	3.0	DRT 3811	Droit et politiques publiques de la jeunesse	3.0J
DRT 3806	Droit des professionnels	3.0J	DRT 3812	Le droit d'auteur en musique	3.0J
DRT 3807	Droit de la consommation	3.0J	DRT 3881	Thématique avancée en droit	3.0
DRT 3808	Droit du cyberspace	3.0J			

Bloc 70W Cheminement honor

Option - 12 crédits.

Cheminement régulier : 0 crédit Cheminement Honor : 12 crédits

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
DRT 6525	Philosophie du droit	3.0	DRT 6573	Fiducies et successions ("Trusts-Estates")	3.0J S
DRT 6565	Fondements et méthodes de la common law	2.0J	DRT 6830B	Droit international public avancé	3.0S
DRT 6566	Contrats ("Contracts")	3.0J S	DRT 6845A	Droit constitutionnel avancé	3.0J
DRT 6567	Responsabilité civile ("Torts")	3.0S	DRT 6910	Transactions commerciales internationales 1	3.0S
DRT 6568	Biens immobiliers ("Real Property")	3.0J S	DRT 6920	Financement de l'entreprise	3.0S
DRT 6569	Procédure civile	3.0S	DRT 6950	Droit international privé avancé	3.0J
DRT 6570	Droit des obligations - problèmes choisis	3.0S	DRT 6965C	Droit des affaires avancé	3.0S
DRT 6571	Droit des biens - éléments commerciaux	3.0S	DRT 6965L	Droit des affaires avancé	3.0
DRT 6572	Remedies en droit public et privé	3.0J S			

Bloc 70Z

Choix - Maximum 3 crédits.

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Criminologie	Baccalauréat	90 crédits	1-065-1-0	Jour
Relations industrielles	Baccalauréat	90 crédits	1-230-1-0	Jour
Science politique	Baccalauréat	90 crédits	1-245-1-0	Jour
Études internationales	Baccalauréat	90 crédits	1-960-1-3	Jour

Règlement des études de 1^{er} cycle

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps. Le doyen ou l'autorité compétente peut toutefois autoriser l'inscription à temps partiel lorsque l'étudiant a complété les 31 crédits du bloc 70A.

- À temps plein, en première année, l'étudiant s'inscrit à 35 crédits à moins qu'il ne bénéficie d'une reconnaissance de crédits. Par la suite, il s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 21 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à des cours totalisant de 30 à 36 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant autorisé à s'inscrire à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre).

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- En première année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 70A, et aux cours DRT1911 et DRT1912 du bloc C, s'il bénéficie d'une reconnaissance de crédits, auquel cas il doit s'assurer d'avoir complété tous les cours du bloc ou des cours équivalents au terme de sa première année d'inscription dans le programme.
- Une combinaison de crédits choisis dans plusieurs blocs à option est recommandée.
- Un cours au choix doit contribuer à l'atteinte des objectifs généraux du programme.

Cheminement Honor

Pour être inscrit au cheminement honor (12 crédits du bloc 70W), l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,7 et avoir réussi les cours des blocs 70A et 70B et être inscrit à un des cours du bloc 70 K ou en avoir réussi un. Aux cours du bloc 70W, s'ajoutent tous les cours susceptibles d'être offerts dans les programmes d'études de 2^e cycle de la Faculté de droit.

Cheminement international

Pour être inscrit au cheminement international, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,3 et, en plus d'avoir réussi le cours DRT2100 et un cours choisi parmi le Bloc 70E, avoir, au choix: effectué un stage d'un trimestre à l'étranger au sein d'une institution partenaire de la Faculté et y avoir suivi avec succès un minimum de 12 crédits; puis avoir complété un minimum de 3 crédits ayant été reconnus par les autorités facultaires comme ayant un caractère international; ou encore, avoir participé à une école d'été à l'étranger et y avoir suivi avec succès 6 crédits reconnus par la Faculté, puis avoir complété un minimum de 9 crédits ayant été reconnus par les autorités facultaires comme ayant un caractère international.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui n'a pas obtenu le niveau supérieur à l'épreuve de rédaction, second volet du TFA, doit réussir le cours de mise à niveau imposé, et ce dans les délais prescrits par le doyen ou l'autorité compétente.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque année, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat en droit (LL. B.).